



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

## EXAMEN visant à l'attribution de la CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE

### MENTION Français Langue Seconde

### Rapport de Jury

### Session 2018

Après un léger infléchissement en 2017, le nombre de candidats augmente de nouveau et a même atteint, pour cette session, des records : ainsi 76 enseignants ont manifesté leur désir de s'y inscrire (lors de la saisie en ligne mi-novembre 2017) et finalement 50 candidats sont allés au bout de la démarche d'inscription en envoyant, pour la mi-décembre, un dossier à la DEC (Division des Examens et Concours).

Un cru inégal avec **56% de réussite**. Les notes vont de 7 à 19/20. Par comparaison :

Année	Inscrits	Présents	Reçus	% de réussite
2015	50	44	38	86%
2016	41	41	26	63%
2017	35	29	20	67%
2018	50	46	26	56%

Le jury, assez proche par sa composition de celui de l'an dernier<sup>1</sup>, n'a pas été plus sévère que les trois années précédentes. Mais il faut souligner la présence, cette année, d'assez nombreux candidats peu, voire pas du tout préparés à cet examen ou s'y présentant sans expérience de l'enseignement du FLE/FLS et/ou sans formation solide en didactique du FLE/FLS/Flsco.

Quelques invariants, avec une écrasante majorité de femmes et plus d'enseignants du premier que du second degré mais deux nouveautés : en plus des **PLC**, professeurs de lycée (général) et de collège et des **PLP** (professeurs de lycée professionnel se sont présentés 2 **coordonnateurs MLDS**. Une candidate vient de l'enseignement privé sous contrat, preuve de la place que prend le privé dans la prise en charge des élèves allophones.

Reçus à la certification FLS 2018

Hommes	Femmes	Professeurs des écoles	Professeurs des lycées et collèges	Professeurs de lycées professionnels	Coordonnateurs MLDS
4 / 4	22 / 42	18 / 27	7 / 11	0 / 6	1 / 2

Ce rapport a pour objectif de permettre aux candidats malheureux comme aux « nouveaux » de cerner l'enjeu de cette épreuve et les attentes du jury. Seront évoqués le cadre institutionnel (BO du 28 octobre 2004), les modalités d'inscription, la préparation à cet oral, et les compétences attendues des candidats.

**Le cadre : le BO n°39 du 28 octobre 2004** Ce bulletin officiel indique ce qu'est la certification complémentaire, quelle que soit la spécialité (FLS ou Français langue seconde mais aussi Cinéma audiovisuel, histoire de l'art, théâtre, danse) : « l'objectif poursuivi par la création de cette certification complémentaire est de permettre à des enseignants de valider des compétences particulières qui ne relèvent pas du champ de leur concours ». Pour ce qui concerne la certification FLS, peuvent se présenter des enseignants du premier comme du second degré ; ils peuvent être stagiaires mais devront être titularisés à la fin de la première, éventuellement de la seconde année de stage, pour que leur éventuelle réussite soit prise en compte.

**Modalités d'inscription :** Si la lecture du BO n°39 du 28 octobre 2004 est indispensable, pour autant, elle ne suffit pas. Les futurs candidats doivent se reporter au numéro du **BIR** (bulletin d'informations rectores), début octobre (le 10 en l'occurrence) qui indiquait les modalités d'inscription à cet examen

---

<sup>1</sup> Le jury est présidé par un IA-IPR, et, pour l'académie de Lyon, par l'IA-IPR responsable du CASNAV. Il est composé d'inspecteurs, d'universitaires et de formateurs de terrain (conformément au BO). 4 commissions cette année composées des personnes suivantes :

- Pascal Grand, IA-IPR d'allemand, Marine Lauzel, CASNAV, + 1 personne bloquée par les grèves SNCF
- Jean-Claude Seguy, IEN, Marine Totozani, MCF Université de St Etienne, Carine Ballet chargée de mission Allophones dans l'Ain
- Catherine Lachnitt, IA-IPR lettres, Wilfried Segue, PRAG université Lyon 2 et intervenant à Lyon 3 (épreuve d'option FLE au CAPES lettres) et Brigitte Mounier, chargée des EANA dans la Loire
- C. Lachnitt, Sophie Thuillier, chargée de mission au CASNAV de l'académie de Grenoble et Jocelyn Nayrand, chargé de mission au pôle Allophones du Rhône

pour l'académie de Lyon. Pour la première année, l'inscription s'est déroulée en deux temps : une première inscription en ligne (pour le 10 novembre 2017), suivie, si le projet tient toujours, de l'envoi d'un dossier papier (pour le 13 décembre 2017).

Tous les candidats, dès lors qu'ils ont envoyé, dans les temps, leur dossier d'inscription à l'examen de la certification FLS, sont convoqués à l'oral et peuvent, préalablement, bénéficier des trois jours de formation. Autrement dit, tous les candidats sont admissibles à l'oral. Pour autant, s'ils prennent conscience de leurs lacunes, au moment des journées de préparation notamment, ils ont toujours la possibilité de se désister.

La DEC contrôle la recevabilité des candidatures et enregistre les données des candidats. Les dates de l'épreuve orale n'étaient pas fixées à l'avance, mais l'épreuve a généralement lieu au second trimestre. Cette année le jury, réparti en 4 commissions, s'est réuni les 26 et 27 mars 2018. Une candidate a dû se désister, s'étant engagée, ces jours-là, à accompagner un voyage scolaire ; trois autres ne se sont pas présentées.

**Préparation à l'épreuve orale :** Toutes les certifications ne font pas l'objet d'une préparation préalable (ainsi la certification CAV, cinéma-audio-visuel) mais le texte décrivant les missions du CASNAV stipule qu'il doit mettre en œuvre cette formation.

Elle a donc eu lieu du 16 au 18 janvier 2018. Ont été abordés, entre autres, les textes officiels, les différences entre FLE, FLS et FLsco (français de scolarisation), le CECRL (*cadre européen commun de référence pour les langues*), l'approche actionnelle, le plurilinguisme, l'accueil des EANA dans chacun des départements de l'académie... Sont intervenus des inspecteurs, des formateurs de terrain, des responsables départementaux et académiques, l'ancienne chargée de mission pour le CASNAV de Grenoble, une variété qui est aussi celle du jury.

Certains croient qu'il faut obtenir la certification pour pouvoir enseigner le FLS à des allophones et qu'ensuite seulement, ils se formeront, c'est tout le contraire : la certification doit « permettre à des enseignants de valider des compétences particulières », des compétences acquises et dont ils témoignent au moment de l'oral. Un précédent rapport (2015) s'appliquait pourtant à éviter tout malentendu : « Les trois jours de « préparation à la certification FLS » (16-18 janvier 2018) ne sauraient suffire ». Ils permettent à des enseignants ayant un diplôme universitaire en FLE et/ou une expérience de son enseignement, de prendre conscience des enjeux d'un enseignement du FLS dans un cadre scolaire.

**L'oral de la certification FLS :** Comme l'indique le texte du BO pré cité, le candidat dispose d'une dizaine de minutes pour se présenter et en particulier exposer ses motivations, mais surtout ses compétences acquises en FLS. A l'issue de cette présentation, un dialogue (de vingt minutes maximum) s'engage entre le jury et le candidat.

**Compétences attendues :** L'entretien permet d'exposer la *formation* du candidat dans le domaine du FLS et son *expérience* (si mince soit-elle) de l'enseignement. Le BO pré cité insiste sur ces deux aspects. CIEF (à Lyon) et CUEF (à Grenoble)<sup>2</sup> proposent des stages d'été. Les universités offrent des formations adaptées aux personnes qui travaillent. Les formations en FLE ne peuvent cependant suffire : il est alors nécessaire d'effectuer des lectures sur l'enseignement du FLS/Flsco... et d'être en mesure d'en rendre compte. Suivre les quelques stages inscrits au PAF est nécessaire si l'on n'a pu bénéficier d'une formation universitaire. Nombre de candidats ont un Master 2 de FLS. Pour autant un haut niveau de formation théorique ne suffit pas s'il est disjoint de la pratique. Les candidats doivent en effet être en

---

<sup>2</sup> Cf le site du CASNAV de Lyon : [www2.ac-lyon.fr/casnav/](http://www2.ac-lyon.fr/casnav/)

mesure d'illustrer des propos théoriques par une pratique de classe, une mise en œuvre de la théorie, encore une fois, même modeste. Le jury a valorisé les candidats engagés dans une démarche d'observation de classes. A l'inverse, ceux qui ont l'expérience de l'enseignement du FLS (avoir une année, un seul élève allophone dans sa classe ne saurait constituer une expérience) doivent être capables de prendre un peu de hauteur réflexive, c'est à dire éviter de raconter de multiples anecdotes. Il convient aussi d'éviter des propos très généraux (et souvent généreux) sur l'accueil, la bienveillance particulière à réserver à « ces publics ». Le jury enfin a noté la difficulté de certains candidats à transférer des compétences acquises en enseignement du FLE à l'étranger ou, en France, dans des dispositifs type ULYS ou MLDS : on attend du candidat qu'il soit capable d'évoquer des pratiques transférables mais aussi d'être conscient des limites de ce transfert, du fait de la spécificité des EANA

**Comment préparer cet oral ?** Cet entretien est un « oral », il convient donc de le préparer (et de s'y préparer). Les candidats sont autorisés à venir avec leurs notes... en prenant soin de ne pas (trop) les lire. Les exigences sont celles de l'oral, qui requiert un exposé construit, déroulé avec conviction, dans une langue claire.

La sincérité est de mise : on se doute que tel professeur débutant ne pourra se prévaloir d'une longue expérience de l'enseignement, dans sa discipline, comme en FLS.

Le jury cherche à repérer le candidat capable d'enseigner un jour le FLS et de prendre en charge un dispositif, c'est-à-dire d'être expert et référent dans son établissement (ou son école) quant à la didactique du FLS. Certains candidats ont seulement besoin d'approfondir ou d'expérimenter ce qu'ils viennent tout juste de découvrir.

Pour mémoire, si le fait d'obtenir la certification ne donne pas automatiquement un poste profilé FLE/FLS, celle-ci est indispensable pour postuler sur un poste spécifique FLS.

### **Pour conclure**

On aura compris que cet oral est exigeant, et qu'il ne s'improvise pas. Pour autant, ce n'est pas une épreuve insurmontable, comme en témoignent les bons, voire très bons résultats obtenus par certains candidats.

Depuis 2005, les lauréats (dont la liste a été établie) contribuent à constituer le vivier des formateurs FLS dont ont besoin les élèves allophones.

C. LACHNITT, IA-IPR Lettres, responsable du CASNAV, présidente du jury de certification FLS

